

Les Hauts Plateaux du Vercors

3 jours – 3 nuits

Du 10 octobre 2019-12h00 au 13 octobre 2019-12h00

S'immerger dans l'intimité d'un espace naturel préservé,
y perdre son esprit et trouver son âme ...



Séjour n° BVK2019005 - activité ouverte aux adhérents de l'Association Beevouak, titulaires de la licence FFRP 2019/2020 avec assurance RC et Accident Corporel (licence FFR de type IRA).

PROGRAMME : Les participants, sont attendus à la gare SNCF de Grenoble à 12h00, lieu de départ du séjour, le 10 octobre 2019 - retour à la gare de Grenoble le 13 octobre à 12h00, fin du séjour.

Jedi :

- Accueil en gare de Grenoble à 12h00
- Trajet en car (Transisère) Grenoble – Corrençon en Vercors (environ 1h30 avec un changement)
- Départ de la randonnée vers 14h00 au lieu-dit Le Bruchet sur la commune de Corrençon en Vercors
- Randonnée du Bruchet jusqu'à la cabane de Jasse du Play par le GR91 – 17,4 km D+736m D-276m - Arrivée à la cabane vers 19h15



Hébergement Cabane Jasse du Play

Vendredi :

- 7h30 lever
- Départ de la randonnée vers 8h00
- Randonnée de La Jasse du Play à la Tiolache du Milieu – 24,5km D+648m D-706m
- Arrivée à la cabane de la Tiolache du Milieu vers 17h30



Hébergement Tiolache du Milieu

Samedi :

- 7h30 lever
- Départ de la randonnée vers 8h00
- Randonnée de la Tiolache du Milieu jusqu'au Gîte des Hauts Plateaux – 27km D+672m D-1074m
- Arrivée au gîte vers 18h30 - Hébergement et dîner au gîte d'étape



Gîte d'étape des Hauts Plateaux

Dimanche : retour en bus (Transisère) jusqu'à la gare de Grenoble-fin du séjour vers 12h

CATEGORIE DU SEJOUR : *Roots*¹ / Type de parcours : *itinérance* / Autonomie : *Backpacking niveau 3*²

¹ Beevouak définit 3 catégories : Confort = hébergement en gîte, chambre d'hôtes, hôtel - Roots = hébergement en dur collectif du type refuge, auberge - Wild = hébergement en bivouac sous tente ou abri

² Backpacking 3 : les participants portent chacun leurs matériels et effets personnels nécessaires pour la durée du séjour (eau pour l'hydratation repas, couchage etc...)



Hall i – BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
T : 01.48.01.81.51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr



Beevouak association
Association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Randonnée
87, rue Maurice Thorez
92000 NANTERRE
www.beevouak.org
contact@beevouak.org / tel : 06 33 96 09 57

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 Rue de Richelieu – 75002 PARIS
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

HEBERGEMENT : en refuge non gardé et non alimenté en eau les jours 1 et 2 et en gîte d'étape (dortoir commun) la dernière nuit.

INFORMATIONS / RECOMMANDATIONS pour profiter pleinement du séjour chaque participant aura le soin de disposer de matériels personnels, de chaussures, de vêtements et d'un sac à dos adaptés à la pratique de la randonnée³ en itinérance et aux conditions météo

COUT DU SEJOUR : le coût du séjour est fixé à 220 €⁴ par personne pour les primo adhérents et 174€⁴ pour les adhérents Beevouak à jour de leur cotisation 2019/2020. Option : kit repas lyophilisés 85€ (3 petits déjeuners, 3 déjeuners, 2 dîners)

INSCRIPTIONS : nombre de participants 5 au minimum, 6 au maximum. Les pré-inscriptions⁵ sont ouvertes jusqu'au 7 septembre 2019. Cette pré-inscription sera matérialisée par :

- L'enregistrement d'un formulaire de pré-inscription en ligne sur le site www.beevouak.org
- Le règlement d'une pré-réservation de 100 €

ASSURANCES FACULTATIVES : Il est possible de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen d'un bulletin de souscription assurances qui sera joint au formulaire d'inscription. Une notice d'information sur les assurances individuelles complémentaires est jointe au présent document.

PAIEMENTS⁶ : la pré-inscription de 100 € est à verser au plus tard le 07/09/2019. Le règlement éventuel des primes d'assurances facultatives sera réalisé lors de l'inscription. Le solde du séjour est à régler avant le 22/09/2019.

DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES DEPLACEMENTS : Chacun des participants prendra ses dispositions pour rejoindre le point de rendez-vous tel que défini précédemment au § « Programme ».

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION : le participant peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières définies⁷

Toute demande d'informations complémentaires peut être formulée par mail à jean-michel@beevouak.org ou au 06 33 96 09 57

Amicalement
Jean-Michel Fournier

Les conditions générales de vente et la notice d'information sur les assurances individuelles facultatives sont annexées au présent document.

³ Niveau de difficulté des randonnées : Effort 2/5 « assez facile » - Technique 2/5 « assez facile » - Risque « assez faible » Selon échelle de cotation de la Fédération Française de Randonnée

⁴ Ce prix comprend : le trajet en car Transisère de la gare de Grenoble jusqu'à Corrençon, aller et retour – Les hébergements – Le dîner du samedi soir – le petit déjeuner du dimanche / Ce prix ne comprend pas : les dépenses personnelles - les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) - le couchage : prévoir sac de couchage / duvet personnel – les petits déjeuners, les déjeuners et les dîners du jeudi, vendredi samedi et dimanche à l'exception du dîner du samedi et du petit déjeuner du dimanche - d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme 'compris'

⁵ Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 8 septembre 2019 au plus tard. Dans le cas où la décision de ne pas réaliser le séjour serait prise, le remboursement de la pré-réservation sera effectué par l'Association. Si il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association transmettra par mail aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le paiement effectué lors de la pré-réservation sera affecté au règlement de lacompte.

⁶ Tous les règlements doivent être faits par chèque à l'ordre de Beevouak association ou par tout autre moyen de paiement en ligne mis à la disposition des participants.

⁷ Annulation faite avant le 16/09/2019 : restitution des sommes versées. Annulation faite entre le 15/09/2019 et le 22/09/2019 : remboursement à hauteur de 50% du montant total du séjour. Annulation au-delà du 22/09/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.